

**Les ressortissants sénégalais binationaux avec passeport sénégalais ou carte nationale d'identité en cours de validité sont dispensés de visas d'entrée.**



**VISA BIOMETRIQUE**

Sont dispensés de visas d'entrée ,les ressortissants sénégalais binationaux qui pourront prouver leur nationalité sénégalaise par la présentation d'un passeport sénégalais ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

snedai

[Revenir](#)